

Compte rendu de la réunion des chefs des services
tenue le 14 février 1984.

--*-*-*-*-*-*-*-*

16
29/17 29

Mardi le 14 février 1984 s'est tenue dans la salle de réunion du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif une réunion groupant les chefs des services du Ministère. La réunion avait pour objet de poursuivre la programmation des activités à réaliser au cours de l'année 1984 par les deux directions générales : Jeunesse et Mouvement Coopératif. Elle était présidée par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Major BEM NDINDILYIMANA Augustin.

Participaient à la réunion :

- Major BEM NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
- Monsieur SEMATEKA Claude, Directeur Général des Sports et Loisirs
- Monsieur NTAMITONDERO Alphonse, Directeur Général de la Jeunesse
- Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Développement Communautaire
- ✓ Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
- Monsieur BAYIGAMBA Adalbert, Directeur de la Planification
- Monsieur MAGORWA Wellars, Directeur de l'Action Coopérative
- Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
- Monsieur MUNYAKARAGWE Aloys, Chef de Division Assistance et Contrôle au Mouvement Coopératif.
- Madame NYIRABEGA Julienne, Chef de Bureau Courrier et Archives
- Madame MUKAMALIZA M.Goretti, Chef de Bureau Relations Publiques
- Monsieur KAMALI Isaac, Gestionnaire des Crédits
- Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Bureau Sports d'Equipes
- Monsieur UWIMANA Jean Marie-Vianney, Chef de Bureau Contrôle au Mouvement Coopératif
- Monsieur KABENGA J.Baptiste, Chef de Bureau a.i Aide Financière
- Monsieur SENDEGEYA Etienne, Chef des Emissions sur le Mouvement Coopératif
- Monsieur ILIBANJE Melchior, Fonctionnaire au Bureau E.P.S.
- Monsieur HAKIZIMANA Protais, Bureau Formation.

Le Ministre a directement précisé l'objet de la réunion : il s'agissait de poursuivre la programmation des activités devant être réalisées par les deux directions générales : la Jeunesse et le Mouvement Coopératif.

Avant d'aborder l'analyse des programmations déjà préparés par les services concernés, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a tenu à rappeler la politique générale du Ministère en ce qui concerne l'Encadrement et Formation.

A. Encadrement

L'Encadrement des jeunes comprend quatre volets : l'Encadrement dans le système traditionnel, l'Encadrement au sein des groupements socio-économiques des jeunes, l'Encadrement par le biais des Chantiers des jeunes et enfin le soutien au Mouvement de Jeunesse.

1. L'Encadrement dans le système traditionnel

Dans notre pays le système traditionnel d'encadrement des jeunes a fait ses preuves et reste valable. En effet, l'enfant éduqué au sein de sa famille et même formé à l'école, s'il n'accède pas au secondaire il va travailler en famille, devenu grand il fonde son propre foyer. Encore bien de jeunes vivent de ce système mais qui craquent il faut le consolider et l'améliorer. C'est pourquoi, le Ministère doit sensibiliser aussi bien les parents que les jeunes à entretenir ce système traditionnel d'encadrement. Son action va consister aux émissions radiodiffusées et aux contacts tendant à renforcer ce type d'encadrement/1'organisation des sports et loisirs ^{et} sains dans le milieu rural.

2. L'Encadrement au sein des groupements socio-économiques

Les groupements socio-économiques sont de petites entités où les jeunes, travaillant ensemble aboutissent à un certain niveau de productivité. Ils perçoivent des revenus de leur travail. L'action du Ministère consistera à épauler les groupements déjà existants et à contribuer à la création de nouveaux. Sa participation sera orientée en aide en matériel et en formation des membres des groupements et surtout dans la commercialisation des produits des jeunes. La promotion de l'action des groupements socio-économiques vient alors comme un complément à l'Encadrement traditionnel. Les jeunes pourront avoir, en plus de la part familiale, des concessions où ils pourront oeuvrer en commun pour augmenter la production.

Les Chantiers des jeunes constituent un système d'encadrement qui associe la FORMATION et l'ENCADREMENT proprement dit. Elle consiste à promouvoir l'action des groupements socio-économiques autour d'un Centre de Formation.

Les Chantiers des jeunes devront spécifiquement pour l'année 1984 centrer leur action sur la promotion des cultures vivrières avec le triple objectif.

! Formation, Production, Appui !

3. Les Mouvements de Jeunesse

Les Mouvements de jeunesse encadrent également une bonne proportion des jeunes. Le Ministère maintiendra et intensifiera son soutien tant moral que matériel aux divers mouvements reconnus dans notre pays. Nous devons également :

- assister aux réunions et autres manifestations
- exploiter des rapports
- recenser des activités (nombre des membres)

Il ne faudrait pas perdre de vue qu'à travers son action d'encadrement des jeunes, le Ministère devra veiller à marier le travail et le loisir. Les jeunes seront également entraînés aux divers sports et manifestations culturelles. Nous devons suivre l'élaboration des statuts pour la mise en oeuvre de la J.M.R.N.D.

B. La Formation

Jusque maintenant, le domaine de formation semble ne pas avoir des orientations bien définies et assises. L'action de la formation doit être concentrée sur quatre aspects à savoir le personnel enseignant, le recrutement des jeunes, le matériel didactique, les programmes et les infrastructures.

1. Le personnel Enseignant

Le personnel enseignant affecté dans les Centres de Formation comprend beaucoup d'instructeurs formés par la pratique, mais qui ne sont pas à la hauteur de dispenser des cours théoriques. Ils seront remplacés petit à petit par des instructeurs formés spécifiquement pour la tâche leur destinée.

2. Le recrutement des jeunes

Le recrutement des jeunes doit préparer déjà l'après formation. C'est dire donc que les agents de recrutement devront penser à l'occupation des jeunes à la sortie des Centres. Nous devons impliquer nécessairement les autorités locales : le Bourgmestre en priorité et les Conseillers/ ^{COMMUNAUX.} De cette façon, les jeunes viendront de leurs secteurs d'origine, déjà connus par les autorités locales. Leur insertion dans des groupements socio-économiques à l'issue de leur formation sera facilitée.

3. Le Matériel technique et didactique.

Actuellement nos centres disposent d'un programme schématique mais n'ont pas de manuels que les instructeurs peuvent consulter. Le Ministère devra chercher des brochures techniques adaptées à l'enseignement prôné dans les Centres. Le budget destiné à cette fin est déjà disponible. Le Ministre a insisté sur l'urgence de l'élaboration des manuels destinés aux Centres.

Le ravitaillement du matériel technique et didactique devra se faire en considérant les activités pratiquées par chaque Centre. Il devra y avoir au préalable un plan d'acquisition, et de distribution.

Le matériel sera distribué suffisamment à temps. La distribution sera accompagnée des instructions précisant l'utilisation du matériel accordé. Un système de gestion préconisé dans les directives doit être suivi à savoir des Fiches de matériel dans les Centres.

4. Infrastructures

Certains Centres fonctionnent actuellement mais ne disposent pas d'infrastructures adéquates pour la formation des jeunes. Il faut des bâtiments en nombre suffisant et décent et des dispositifs des loisirs. Des directives devront être élaborées pour que les Centres se hâtent de se doter de bâtiments et des équipements de première nécessité pour la formation des jeunes.

Le Président de la réunion, le Major NDINDILYIMANA Augustin a soulevé un problème connexe en matière de formation des jeunes. Il s'agit de l'intégration des nouveaux centres anciennement dénommés service civique de la jeunesse. Ces centres avaient une politique d'action, une procédure de ravitaillement et un mode de travail. Il nous faudra dès maintenant prévoir des moyens pour intégrer lesdits centres au sein du Ministère.

Après les différentes précisions de mise au point, le Ministre a passé à l'examen des activités proprement dites à charge des deux directions générales : Jeunesse et Mouvement Coopératif.

A. Direction Générale de la Jeunesse

La Direction Générale de la Jeunesse devra au cours de l'année 1984 centrer ses efforts sur les activités ci-après :

Effectuer des visites aux Chantiers Nord et Sud. Il faudra descendre jusqu'aux emplacements des groupements. Des visites des Centres de Formation seront associées à celles des Chantiers. Ces actions sont à mener de façon équilibrée par Préfecture.

1. KIBUYE

Programmer une descente sur terrain dans la Préfecture de KIBUYE pour étudier l'installation du chantier ainsi que la mise en oeuvre du projet **apicole** dont le financement est disponible.

2. KIBUNGO - BYUMBA

Il faut que le Chantier de l'Est soit réellement opérationnel. Le premier travail consistera à inventorier les groupements déjà existants. Seuls ceux qui voisinent le Centre de MURAMBI bénéficieront des premières formations.

- Le domaine de GATI doit être mis en valeur. Les maisons vont abriter l'atelier de maroquinerie. Le reste du domaine sera consacré aux activités agricoles.
- Pour le Centre de KIRWA, il faudra étudier les modalités d'entretien, et d'exploitation de la banannerie et le passage du système d'internat à celui d'externat.

3. BUTARE

En Préfecture de BUTARE, l'effort doit être marqué pour développer le Centre de RWABUYE. Il faudra remettre en valeur le marais de RWASAVE, inclus dans le domaine du Centre.

Pour le Service Civique de la Jeunesse de NYABISINDU. Ce Centre devra mettre en valeur le large marais sis au pied de son domaine.

4. GITARAMA

En Préfecture de GITARAMA, il faudra étudier les possibilités de transformation du Centre de SHYOGWE en cellule-rère d'un Chantier qui embrasserait toute la Préfecture. Des groupements socio-économiques des jeunes doivent être mis sur pied pour exploiter le domaine de MBARI.

Le Centre de MPANDA ainsi que ses domaines doivent être exploités. Il faudra penser à y installer également des groupements socio-économiques. L'ancien centre du service civique de la jeunesse servira donc de base pour cette exploitation.

5. KIGALI

En préfecture de KIGALI, il faudra absolument réussir la création des groupements des jeunes issus du Centre de GACULIRO.

Le Centre de KANOMBE fera l'objet d'une étude sérieuse. Il faudra poser les deux alternatives : ou répartir tout le matériel technique disponible à KANOMBE et l'utiliser de façon à renforcer les Centres de GACULIRO - MASAKA et MAYANGE, ou garder ce matériel à KANOMBE et le faire fructifier.

Pour le Centre de MAYANGE, il faudra étudier les modalités de rentabiliser son domaine ^{et} ses infrastructures. Il faudra reprendre en main l'élevage des vaches déjà y pratiqué.

6. RUHENGURI

En Préfecture de RUHENGURI, les activités seront centrées sur celles du Chantier Nord. Il faudra revisiter les groupements des jeunes et faire en sorte qu'ils deviennent réellement opérationnels. Le Centre MUKINGO devra être vitalisé.

7. CYANGUGU

En Préfecture de CYANGUGU, il faudra visiter les Centres déjà existants. Il faudra organiser une entrevue avec les autorités de la Préfecture pour examiner d'autres domaines d'action.

8. GIKONGORO

En Préfecture de GIKONGORO, il faudra clôturer dans les meilleurs délais le dossier du Centre de MURAMBI en Commune de NYAMAGABE.

L'ancien Centre du Service Civique de la Jeunesse de NGARULIRA sera un tremplin pour la création des groupements socio-économiques.

Le Chantier Sud doit être suivi en contrôlant l'utilisation des moyens accordés aux Bourgmestres pour relancer les Groupements socio-économiques en difficultés.

DOMAINE DE LA FORMATION

1. Infrastructure

GACULIRO - Chantier EST - KARAGO - MUKINGO - MASUKA.

2. Personnel : Personnel du Service Civique de la Jeunesse à intégrer et faire des compléments progressivement.

3. Manuel : Utilisation de l'aide accordé par UNESCO.

4. Matériel didactique : Faire un plan d'acquisition et celui de distribution suivre la gestion dans ces Centres, aider pour réaliser l'autosuffisance.

5. Programme : - Faire des directives pour chaque centre
- Programmer des rencontres des responsables
- - stage CONFEJES pour les pays de la C.E.P.G.L.
- rencontre avec les instructeurs du Service Civique de la Jeunesse
- Séminaire ou simple réunion avec des responsables des Mouvements de la Jeunesse.
- Réunions des responsables des Centres de Formation

Toutes activités du domaine encadrement et formation devront être datées, localisées et chiffrées. Ce travail d'élaboration du tableau de prévision des activités fut confié à la Direction Générale de la Jeunesse.

Direction Générale du Mouvement Coopératif

Le Président de la réunion, a d'abord cerné les domaines où seront centrés les efforts pour la promotion des coopératives. Le Ministère intervient au niveau de la gestion, de la formation et de l'économie. Au niveau de la gestion, il s'agira de rendre visite aux coopératives, de leur assurer une assistance. Concernant la formation des cadres des coopératives, il faudra contacter le Centre IWACU et programmer des recyclages pour les cadres de tous les niveaux.

L'aspect économique des coopératives est le plus difficile à manoeuvrer étant donné l'interdépendance avec d'autres secteurs et la situation conjoncturelle que connaît le pays. Dans ce domaine notre action ne pourra être qu'une assistance pour la rentabilité des coopératives et une étude des marchés.

Le Président de la réunion a passé ensuite à l'analyse de la programmation élaborée par la Direction Générale du Mouvement Coopératif.

A l'issue des échanges de vue sur le document soumis à la réunion par la Direction Générale du Mouvement Coopératif, il a été retenu une synthèse des activités suivantes :

- Procéder déjà durant le mois de février 1984 à la relance de la C.E.C.O.B.M.
- Programmer une descente sur terrain dans les Préfectures de BUTARE, BYUMBA et KIBUNGO où sont organisés les unions des coopératives.
- Programmer une tournée dans chaque préfecture pour une rencontre avec les responsables des coopératives.
- Faire un relevé des coopératives à dissoudre et opérer la dissolution
- Faire un relevé des coopératives qui ont déjà engagé des procédures judiciaires, descendre sur le terrain les voir avant de les agréer. Agréer celles qui répondent aux conditions.
- Organiser dans le domaine de la formation des sessions de recyclages en collaboration avec IWACU. Le tableau en annexe donne les activités programmées dans le temps et leur coût approximatif.

Divers

- Après la programmation, d'autres problèmes furent abordés par les participants à la réunion. Il s'agit du nombre de fonctionnaires du Ministère à attacher à chaque Préfecture. Il a été retenu qu'ils seront initialement au nombre de trois, dont un représentant du Ministère, un responsable des sports et loisirs et un responsable de la jeunesse et du mouvement coopératif.

Les trois Directions Générales furent chargées d'élaborer un document détaillant les attributions de chacun des 3 fonctionnaires. Le document devra être appêté au plus tard le 24 février 1984.

- Il s'agit également des émissions radiodiffusées. Il fut convenu que les agents chargés des émissions, jeunesse et mouvement coopératif se concerteraient et rendraient compte au Ministre des résultats de leur concertation. Il faudrait en tous cas garder les deux émissions où vont s'alterner les problèmes spécifiques aux jeunes et aux coopératives.

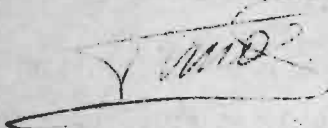
Il s'agit aussi de penser déjà à la préparation de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Le Président de la réunion a précisé que cette préparation attirera évidemment l'attention du Ministère, car certaines activités doivent être menées 1984, il faudra donc les déterminer.

La réunion a pris fin à 11 heures.

Rapporteur de la Réunion

Madame MUKAMALIZA M. Goretti.-

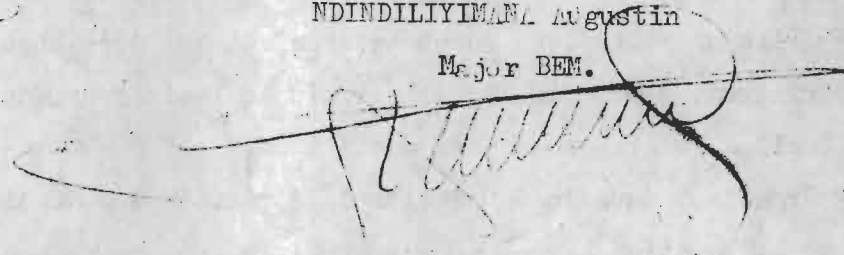


Le Président de la Réunion

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.



I. MISSIONS PROGRAMMEES POUR L'ANNEE 1984.

DIRECTION GENERALE DE LA JEUNESSE

Lieu et objet de la mission	Dates	Délégation	Frais de mission	Observations
1. KIGALI				
- Visites de sensibilisation des autorités locales pour la création des GSE des jeunes sortant de GACULIRO	Du 12 au 16/3/84 (5 jours)	5 Fonctionnaires	-	!- RUBUNGO - KANOMBE = 1
- Visite au S.C.J./KANOMBE pour mener une étude sur la répartition des biens de ce centre entre les C.F.J. de GACULIRO -MASAKA et MAYANGE	"	1 Chauffeur	-	!- NYARUGENGE-BUTAMWA = 1 !- RUTONGO = 1
- Visite au S.C.J. de MAYANGE pour étudier les modalités de rentabiliser son domaine et ses infrastructures	"	"	5.500 FRW	! Date comprise entre les 16/3/1984
- Voir avec les autorités locales l'état d'avancement des préparatifs de l'A.I.J.				

.../...

2. <u>CYANGUGU</u>					
-	Visite aux G.S.E. cibles des Communes de toute la Préfecture (au moins 2 GSE par Commune).	! Du 19 au 31/3/84	!	"	! 137.500 FRW
-	Voir avec les autorités locales l'état d'avancement des préparatifs de l'A.I.J.	!	!	!	! 11 jour par Commune. IN.B.: Le Ministre a demandé à cette Préfecture soit visée en priorité.
-	Visite aux C.F.J. et à ceux du S.C.J existants	!	!	!	!
3. <u>KIBUYE</u>					
-	Descente sur terrain pour étudier comment prouver le projet d'apiculture déjà en activité.	! Du 9 au 18/4/1984	!	"	! 115.000 FRW
-	Voir les possibilités d'installation d'un chantier des jeunes	!	!	"	! 1 jour par Commune
-	Voir avec les autorités locales l'état d'avancement des préparatifs de l'A.I.J.	!	!	!	!
-	Visite au Centre du S.C.J.	!	!	!	!
-	Voir les possibilités de création d'un C.F.J. dans la Commune de MABA-NZA.	!	!	!	!

.../...

6. BUTLARE

- Réunion de sensibilisation des auto- rités locales de NGOMA, SHYANDA et MBAZI au Centre de RWABUYE pour la mi- se en valeur du marais de RWASAVE.	! Du 15-16/5/1984	! "	! "	! 16.500 FRW	! "	! "
- Réunion avec les autorités locales de NYABISINDU pour la mise en valeur du marais du Centre du S.C.J.	!	!	!	!	!	!
- Voir avec les autorités locales l'état d'avancement des préparatifs de l'A.I.J.	!	!	!	!	!	!

7. RUHINGEKI et GISURU

- Visite au Chantier des Jeunes du Nord	! Du 21/5 au 1/6/84	! "	! "	! 126.500 FRW	! 11 jour par Commune.
- Visite aux G.o.E de MURU	! (12 jours)	!	!	!	! <u>IN.B.</u> : En un seul jour les Communes de KULLI et K... peuvent être visitées
- Visite aux Centres du S.C.J. exis- tants	!	!	!	!	!
- Voir avec les autorités locales l'état d'avancement des préparatifs de l'A.I.J.	!	!	!	!	!

8. GITARAMA

- Etudier les possibilités de transformation du C.F.J. de SHYOGWE en Cellule-mère d'un Chantier des Jeunes qui embrasserait toute la Pré- fecture.	! Du 12-26/6/1984	! "	! "	! 71.500 FRW	! Ce souhait du Ministre est que la visite de toutes les Communes (2 GSE par Commune) et la tenue des réunions sensibilisation des autorités locales au cours de ces visites.
--	-------------------	-----	-----	--------------	---

.../...

- Etudier les possibilités d'exploiter les domaines de MBURI et MPANDA	!	!	!	! - Certaines communes
- Voir avec les autorités locales l'état d'avancement des préparatifs de l'A.I.J.	!	!	!	! seront groupées pour être visitées en un jour (1 jour pour 2 communes)
	!	!	!	! RUNDA-TABU = 1 jour
	!	!	!	! NYAMABUYE-MUKINGI = 1j.
	!	!	!	! TAMBWE-KIGOMU = 1 jour
	!	!	!	! MABANGO-MURAHU = 1 jour
	!	!	!	! Le reste 1 jour par Commune
	!	!	!	! Le total est de 15 Jours pour toute la Préfecture.

TOTAL = 577.500 FRW

...../.....

N.B.: 1) Cette programmation a été faite en fonction des souhaits du Ministre lors de la réunion présidée par lui-même en date du 14/2/1984 (Cfr P.V. dressé à cet effet).
2) Les avis du Ministre sur le rapport de la réunion de concertation tenue au Ministère le 16/2/1984 pour voir l'état d'avancement des préparatifs de l'année Internationale de la Jeunesse n'étant pas encore connus, au cours des contacts avec les autorités locales, on se contentera de parler en gros des cours prévus sans entrer en détail sur les directives, les comités d'organisation et les coûts de ces opérations.

II. REUNIONS OU RECYCL. G.S

1. Réunion avec les Instructeurs Jeunesse :
Période : du 5 au 7/5/1984
Coût : 119.970 FRF
2. Réunion avec les responsables des mouvements de Jeunesse :
Période : le 30/4/1984
Coût : 45.500 FRF
3. Recyclage des Encadrés des Coopératives + les Encadrés Régionaux et Sous-Régionaux :
Période : Mois de Juin 1984
Coût : Financement extérieur (voir Mouvement Coopératif).
4. Recyclage des Directeurs des Centres de Formation des Jeunes :
Période : du 7 au 21/10/1984
Coût : 300.130 FRF
5. Séminaire des Responsables de la Jeunesse des Pays membres de la C.E.P.J.L. :
Période : Mois de Septembre 1984
Coût : Contrepartie Kwakwaise : 500.000 FRF.

PROGRAMME D'ACTIVITES DU MOUVEMENT COOPERATIF
POUR L'ANNEE 1984.

Les activités des agents du Mouvement Coopératif consistent essentiellement à fournir une assistance aux coopératives et à leurs membres. Cette assistance revêt quatre aspects ; à savoir :

- assistance en gestion
- assistance en formation
- assistance financière
- assistance juridique.

L'assistance en gestion se fait par des visites que les agents du Mouvement Coopératif effectuent sur le terrain pour vérifier la tenue des comptes des coopératives visitées et pour donner une formation sur le tas des gérants, commissaires aux comptes et des fois aux membres des conseils d'administration.

L'assistance en formation consiste-elle en l'organisation des sessions de formation pour les gérants, les membres des conseils d'administration et pour les encadreurs chargés de veiller à la bonne marche des sociétés coopératives. Le service chargé de la formation élabore également des instructions à l'intention des coopératives concernant la confection des statuts, des règlements intérieurs et la façon de rendre les coopératives viables. Enfin le service chargé de la formation prépare des émissions radiodiffusées à l'intention des coopérateurs.

Concernant l'assistance financière, le Ministère ayant les coopératives dans ses attributions dispose d'un fonds et accorde à certaines coopératives des crédits de fonctionnement ou d'investissement. Mais il est des fois où les coopératives bénéficiaires de ces crédits manifestent de la mauvaise volonté dans les remboursements ou ont des difficultés de rembourser. Dans ce cas le service concerné est obligé de dépêcher des agents auprès de ces coopératives pour vérifier les raisons du non-remboursement ou pour donner des conseils de gestion.

Quant à l'assistance juridique, elle consiste à aider les coopératives à instruire leurs dossiers litigieux et des fois à défendre les causes des coopératives devant les juridictions. Le service du contentieux qui s'en occupe intervient aussi dans la dissolution et la liquidation des coopératives.

.../...

En plus de ces actions en faveur des coopératives, les services du Mouvement Coopératif s'occupant des activités administratives telles que échanges de correspondances avec les coopératives, examen des dossiers de demandes d'agrément des coopératives, étude de marché pour les produits des coopératives, tenue des statistiques et exploitation des rapports de contrôles ainsi que des procès-verbaux des réunions des différents organes des coopératives.

Le tableau ci-après reprend quelques activités prévues en faveur des coopératives et des coopérateurs au cours de l'année 1984.

Mois	Activités
Mars 1984	<ul style="list-style-type: none">- Suivi et relance de la CECOBM- Visite des coopératives membres de l'Union des Coopératives de Butare- Faire le relevé des coopératives à dissoudre- Visite par le BAD de COMENYA et COBOUJECARUGA.
Avril 1984	<ul style="list-style-type: none">- Régularisation des dossiers de 19 motos achetées pour les encadreurs des coopératives de Butare sur peêt BAD- Visite des coopératives membres des Unions des Coopératives de Byumba et de Kibungo- Procéder à la dissolution des coopératives de Kigali dont la situation n'est plus viable- Récupération des créances du BAD auprès des coopératives UCB, COOPATU et COCODEGI.
Mai 1984	<ul style="list-style-type: none">- Tournée dans toutes les Préfectures pour rencontrer le personnel d'encadrement coopératif et les membres des bureaux des coopératives- Formation de 30 encadreurs communaux des coopératives à Kavumu.
Juin 1984	<ul style="list-style-type: none">- Exploitation des rapports sur la tournée faite en mai et les synthétiser- Dissolution des coopératives non viables de Byumba et Kibuye- Recyclage des inspecteurs, inspecteurs-adjoints et encadreurs régionaux de la Jeunesse au C.F.R.C.

.../...

Juillet 1984	- Quinzaine des projets - Dissolution des coopératives non viables de CYANGUGU
Août 1984	- Dissolution des coopératives non viables de Kibungo et Butare - Visite aux coopératives en instance d'agrément de Ruhengeri
Septembre 1984	- Formation - Dissolution des coopératives non viables de Gikongoro et Gitarama
Octobre 1984	- Dissolution des coopératives non viables de Gisenyi et Ruhengeri - Suivi de l'UNICOBIRU pour voir son évolution en vue de son agrément

COUTS DES INTERVENTIONS

Mars 1984	- Opération de remise-reprise à la CECOBM : deux personnes pendant 4 jours au Bugesera et Mayaga : $2 \times 1.000 \times 4 = 8.000$ Frw
	- Visite aux coopératives de Butare, membres de l'Union $2 \times 2.000 \times 5 = 20.000$ Frw
	- Visite COMENYA et COBOUJECARUGA $1 \times 2.000 \times 2 = 4.000$ Frw
	Total <u>32.000 Frw</u>
Avril 1984	- Régularisation dossier 19 motos : 1 journée = 2.000 Frw
	- Visite Union de Byumba $2 \times 2.000 \times 6$ jrs = 24.000 Frw
	- Récupération créances BAD $1 \times 2000 \times 2$ jrs = 4.000 Frw
	- Visite Union Kibungo $2 \times 2.000 \times 11$ jrs = 44.000 Frw
Mai 1984	- Tournée dans toutes les Préfectures $4 \times 1.000 \times 10 = 40.000$ Frw

N.B. : Pour les autres interventions les coûts ne sont pas estimés parce qu'il n'est pas aisé de déterminer maintenant avec précision le nombre de coopératives à dissoudre ni celles qui ont introduit des demandes d'agrément. Le coût des formations dépendra aussi des conditions de chaque établissement.